

PEDT

Projet
Éducatif De
Territoire
2015-2018

Ville de Janzé
Mai 2015



SOMMAIRE

1. DONNÉES GÉNÉRALES :	p3
1.1. Modalités d'inscription aux activités proposées :	p3
1.2. Modalités d'information des familles :	p6
1.3. Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT	p7
1.4. Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :	p8
1.5. Besoins répertoriés (pour quel type de public)	p9
2. PARTENAIRE DU PROJET :	p10
2.1. Partenaires institutionnels :	p10
2.2. Partenaires associatifs :	p10
2.3. Autres partenaires :	p10
2.4. Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT (à décliner selon les activités si nécessaire) :	p11
3. MÉTHODE ET OBJECTIFS :	p12
3.1. Etats des lieux :	p12
3.1.1. Une population janzéenne jeune :	p12
3.1.2. Une structuration préexistante de la politique enfance jeunesse scolaire de la ville :	p14
3.1.3. Des équipements diversifiés et structurants	p14
3.2. Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT (par exemple nécessité d'adapter le transport scolaire) :	p15
3.2.1. Des contraintes des temps d'activités :	p15
3.2.2. Des contraintes d'utilisation de locaux adaptés :	p15
3.2.3. Des modifications des emplois du temps des équipes municipales :	p16
3.2.4. Des difficultés de recrutements d'animateurs supplémentaires :	p16
3.2.5. Des gestions des sorties d'écoles :	p16
3.3. Des objectifs éducatifs pour un PEDT partagés par les partenaires :	p17
4.1.1. Le contenu des temps d'activités périscolaires devra satisfaire les objectifs suivants :	p18
4.1.2. Les effets attendus :	p19
4.1.3. Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :	p19
4. ACTIONS, ACTIVITÉS ET EMPLOIS DU TEMPS :	p20
4.1. Activités proposées dans le cadre du PED :	p20
4.1.1. La démarche et les choix retenus :	p20
4.1.2. Le type d'activités retenues :	p20
4.1.3. La périodicité des activités :	p24
4.1.4. Le déroulement d'une séance :	p24
4.1.5. Utilisation des locaux :	p26
5. ACTEURS ENCADRANTS LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :	p29
6. PILOTAGE DU PROJET :	p32
6.1. Structure de pilotage :	p32
6.2. Modalités de pilotage :	p32
7. ÉVALUATION DU PEDT :	p33
7.1. Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :	p33

Ce document a été construit à partir du guide rédactionnel proposé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Il s'appuie sur le contenu de différents documents produits dans le cadre de la démarche de consultation des acteurs éducatifs, mise en œuvre par la commune de Janzé de janvier 2013 à mai 2015.

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article L. 551-1 du Code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le PEDT vise plus spécifiquement les temps scolaires et périscolaires ; l'école comme lieu de vie et les interrelations avec son territoire d'implantation (acteurs éducatifs, ressources de proximité...). Il met l'intérêt de l'enfant, ses rythmes de vie, l'organisation de sa journée, ses apprentissages et son bien-être au cœur de la démarche.

Dans le cadre de la Loi de refondation de l'École, le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) de la ville de Janzé constitue un cadre commun de travail construit et partagé par les acteurs éducatifs du territoire. La mise en place des nouveaux rythmes scolaires a été réalisée à la rentrée scolaire 2014 pour l'école publique. Elle se fera à la rentrée 2015 pour l'école privée. La rédaction de ce projet s'est donc appuyée sur la mise en place et le fonctionnement des NAP pendant l'année scolaire 2014-2015 et des premiers bilans dressés ainsi que sur le travail de préparation de la mise en place des NAP à la rentrée scolaire 2015 pour l'école privée.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de PEDT à Janzé, projet prévu sur trois ans du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2018. Le PEDT est un outil de pilotage de la politique éducative et un espace de dialogue partagé. Il fera l'objet d'une évaluation annuelle partenariale, à partir de critères déterminés en commun et pourra être porteur d'évolutions en fonction des besoins et des expérimentations menées.

I. DONNÉES GÉNÉRALES

Date de présentation du projet : Mai 2015

Collectivité territoriale porteur du projet : Ville de JANZÉ (Code INSEE 35136)– Place de l'Hôtel de Ville – 35150 JANZÉ
Nom du correspondant : Anne JOULAIN Fonction : Adjointe aux affaires Scolaires Adresse : Mairie de Janzé – Place de l'hôtel de Ville – 35150 JANZÉ Téléphone : 02-99-47-00-54 Adresse électronique : a.joulain@janze.fr
Dossier suivi par : Sophie JÉZÉQUEL-BRIEND Fonction : Responsable du Service Enfance Jeunesse Scolaire Adresse : 5 Générale de Gaulle – Espace Brûlon – 35150 JANZÉ Téléphone : 02-99-47-51-95 Adresse électronique : s.jezequel@janze.fr
Territoire concerné: Commune de Janzé (35) situé en zone prioritaire, DRS.
Public concerné : Les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et privées de la ville de Janzé. Les 0-14 ans représentent 22.8% de la population totale, soit 1859 enfants (<i>RP2011 exploitations principals</i>) + les enfants résidents en dehors de la commune mais scolarisés sur Janzé.
Nombre total d'enfants : Élèves scolarisés au sein des établissements scolaires primaires janzéens de la TPS au CM2 <ul style="list-style-type: none">• Nombre total d'enfants : 1051• École maternelle publique La Marelle : 206 enfants répartis en 7 classes (TPS-PS-MS-GS)• École élémentaire publique Le Chat Perché : 335 enfants répartis en 13 classes du CP au CM2• École privée Le Sacré Cœur : 181 enfants scolarisés en maternelle et 329 en élémentaire soit 510 enfants au total.
Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés : <ul style="list-style-type: none">• École maternelle publique La Marelle : Bd Plazanet, 35150 JANZÉ ☎ 02-99-47-08-34 ecole.0350902r@ac-rennes.fr• École élémentaire publique Le Chat Perché : Bd Plazanet, 35150 JANZÉ ☎ 02-99-47-01-02 ecole.0350296g@ac-rennes.fr• École privée Le Sacré Cœur : 2 Bis Boulevard Gambetta, 35150 Janzé ☎ 02 99 47 03 08 ecole-du-sacre-coeur4@wanadoo.fr

Niveau maternelle : moins de trois ans : au 22/04/2015

- École La Marelle pour l'année scolaire 2014-2015 : 14 enfants nés entre le 01/01/2012 et le 30/04/2012. L'école n'accueille pas les enfants âgés de moins de trois ans, sauf ceux ayant 3 ans dans leurs derniers mois de l'année de scolarisation.
- École Le Sacré Cœur pour l'année scolaire 2014-2015 : 19 enfants nés entre le 01/01/2012 et le 21/04/2012.

Niveau maternelle : entre trois et cinq ans :

- École La Marelle pour l'année scolaire 2014-2015 : 192 enfants nés entre le 01/01/2009 et le 31/12/2011;
- École Le Sacré Cœur pour l'année scolaire 2014-2015 : 162 enfants nés entre le 05/01/2009 et le 28/12/2011.

Niveau élémentaire :

- École Le Chat Perché pour l'année scolaire 2014-2015 : 335 enfants nés entre le 12/01/2008 et le 10/01/2003
- École Le Sacré Cœur pour l'année scolaire 2014-2015 : 329 enfants nés entre le 05/01/2008 et le 23/04/2003

Établissements scolaires	Effectifs au 22/04/2015
École La Marelle	
TPS	14
PS	63
MS	58
GS	71
Total	206
École Le Chat Perché	
CP	66
CE1	76
CE2	58
CM1	64
CM2	71
Total	335
Total effectifs écoles publiques	541
École Le Sacré Cœur	
TPS	19
PS	53
MS	48
GS	61
Total maternels	181
CP	63
CE1	62
CE2	57
CM1	74
CM2	73
Total élémentaires	329
Total effectifs école privée	510
EFFECTIFS ENFANTS SCOLARISÉS SUR JANZÉ	1051

1.1 Modalités d'inscription aux activités proposées :

Un dossier unique d'inscription est distribué en fin d'année scolaire aux familles afin que ces dernières puissent inscrire leur(s) enfant(s) aux activités péri et extra scolaires proposées par la ville de Janzé

Les familles inscrivent leur(s) enfant(s) aux Nouvelles Activités Périscolaires (les trois heures libérées par la réforme - NAP) via un dossier unique. Ce mode d'inscription est facultatif, annuel et gratuit. Si l'enfant fait le choix d'y participer, la famille peut choisir 1 ou 2 jours de présence de l'enfant (mardi et/ou vendredi pour l'école du Chat Perché et lundi et/ou jeudi pour l'école élémentaire du Sacré Cœur à la rentrée 2015-2016).

Pour l'école maternelle du Sacré Cœur, les familles inscriront leur(s) enfant(s) en fin de période précédente pour la période suivante. L'enfant sera inscrit pour toute la période (gestion facilitée des groupes, des activités, du matériel à prévoir,...). Un dossier d'inscription parviendra aux familles au mois de juin de l'année en cours pour l'année suivante.

1.2 Modalités d'information des familles :

Dans le cadre de la mise en place des NAP à la rentrée 2014 à l'école publique, plusieurs moyens d'informations aux familles ont été utilisés avec pour objectif une information précise des parents sur les horaires des NAP, le contenu des activités proposées et les modalités de fonctionnement :

- Deux réunions publiques d'informations ont été proposées aux familles les 13 et 16 juin 2014.
- Un courrier d'informations sur la mise en place de la réforme a été envoyé le 23 avril 2014 par voie postale à toutes les familles
- Une page dédiée sur le site internet de la Ville reprend l'ensemble des informations www.janze.fr
- Des panneaux d'information ont été posés aux entrées de l'école maternelle et élémentaire ainsi qu'au service enfance jeunesse scolaire. Ils reprennent l'organisation hebdomadaire par école, la définition des NAP ainsi que les « Parcours Découverte » et leurs contenus.
Cf annexe 1 : la réforme des rythmes scolaires : une journée à l'école maternelle La Marelle
Annexe 2 : la réforme des rythmes scolaires : une journée à l'école élémentaire le Chat perché
Annexe 3 : la réforme des rythmes scolaires : le contenu des activités périscolaires
- En septembre 2014, les familles ont reçu un courrier mentionnant le nom du groupe de leur(s) enfant(s), les différentes animations abordées dans l'année, ainsi que les ateliers avec intervenants proposés par tranche d'âge.

Pour la rentrée de 2015, la municipalité prévoit une réunion d'information à l'attention des parents des enfants de l'école élémentaire du Sacré Cœur. L'objectif étant d'informer les familles de l'organisation et le fonctionnement des NAP élémentaires gérés à partir de septembre par le Service Enfance Jeunesse scolaire municipal.

1.3 Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT :

La ville de Janzé propose les services suivants :

Activités périscolaires à l'école publique fonctionnant tous les jours d'école :

- Garderie matin 7h à 8h20
- Pause méridienne 11h45-13h45 : restauration et animations pour les enfants de l'élémentaire. Depuis octobre 2008, le temps méridien constitue un temps de détente entre deux temps de classe. Les animations proposées visent avant tout à créer un espace de bien-être et de loisirs pour les enfants qui bénéficient de la restauration. Les activités proposées vont du sport au jardinage, en passant par le jardinage, les arts plastiques, le jeu; mais également des "débats philosophiques" et mise en place de microprojets. Ces temps sont encadrés par deux animateurs diplômés, ont lieu les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 11h45-12h45 et de 12h45 à 13h45.
- Garderie soir de 16h à 18h45 et l'étude surveillée pour l'école élémentaire 16h à 18h15; les enfants sont ensuite accompagnés à la garderie.

Nombre total d'enfants qui participent régulièrement (en moyenne)	Le matin avant la classe	Pause méridienne	Le soir après la classe
Garderie ou autre accueil	92	378	106

Nombre total d'enfants qui participent régulièrement le MERCREDI (en moyenne)	Le matin avant la classe	Pause méridienne	Le soir après la classe
Garderie ou autre accueil	88	25	
Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) déclaré DDCSPP35		79	86

Activités extrascolaires fonctionnant tous les mercredis et pendant toutes les vacances :

- Accueil Collectif de Mineurs maternel "Les Petites Canailles" : Accueil des enfants de moins de 6 ans. N° de déclaration DDCSPP35 n°0350268CL000214. Accueil possible pour les mercredis après-midi avec ou sans repas ainsi que pendant les périodes de vacances scolaires à la journée ou demi-journée avec ou sans repas. Amplitude horaire de 7h à 18h45.
- Accueil Collectif de Mineurs élémentaire "La Maison des Zouzous" : Accueil des enfants 6-11 ans. N° de déclaration DDCSPP35 n°0350268CL000414. Accueil possible pour les mercredis après-midi avec ou sans repas ainsi que pendant les périodes de

vacances scolaires à la journée ou demi-journée avec ou sans repas. Amplitude horaire de 7h à 18h45.

- Espace Jeunes : Accueil des enfants 11-17 ans. N° de déclaration DDCSPP35 n°0350268CL000114. Accueil possible les mercredis après-midi, ainsi que chaque après-midi pendant les périodes de vacances scolaires. Amplitude horaire de 14h à 18h45.
- Séjours été à partir de 6 ans révolus, 5 jours 4 nuits selon les semaines, avec des groupes de 12 à 24 enfants-jeunes.

1.4 Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :

Les NAP ont été mis en place à l'école publique à la rentrée 2014 selon les horaires suivants :

- Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis pour l'école La Marelle (13h-13h45)
- Mardis et vendredi pour l'école du Chat Perché (15h15-16h45)

Pour l'école privée, à la rentrée 2015, les horaires proposés seront les suivants :

- Lundis et jeudis pour l'école du sacré Cœur (15h-16h30)

La ville de Janzé a développé des parcours d'activités spécifiques, sur les trois heures libérées par la réforme, dans le prolongement des temps scolaires, en plus des services existants périscolaires (garderie, étude, pause méridienne). Ces animations sont bien inscrites dans le temps périscolaires pris en charge par la ville de Janzé.

Ces temps n'étaient pas déclarés à la DDCSPP35 comme Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) jusqu'à présent. Ils le seront pour la rentrée 2015.

NB : Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) ne relèvent pas des services de la ville mais bien du ressort de l'Éducation Nationale. Ils fonctionnent essentiellement sur les temps méridiens pour les élémentaires et le lundi pour les maternels de l'école publique de 12h40 à 13h40 (2 fois 1/2h)

- Les effectifs élémentaires fréquentant les NAP (*données année scolaire 2014-2015*):

TOTAL Enfts participants 2014-2015	297
Moyenne enfts/gpe	18,56
Nombre d'enfts scolarisés au Chat Perché - 2014-2015	333
% de fréquentation aux NAP	89,19

Nbre d'enfts Hors Commune scolarisés au Chat Perché	41	Communes de résidence : ÉSSÉ (5) / STE COLOMBE (1) / BRIE (8) / SAULNIERES (2) / VISSEICHE (1) / AMANLIS (5) / TRESBOEUF (6) / LA COUEYERE (2) / BOISTRUDAN (2) / MARCILLÉ ROBERT (1) / PIRÉ SUR SEICHE (1) / RENNES (1)
Nbre d'enfts Hors Commune scolarisés au Chat Perché participants aux NAP	35	

- Les effectifs maternels fréquentant les NAP (*données année scolaire 2014-2015*):

TOTAL Enfts participants 2014-2015	60
Moyenne enfts/gpe	12,00
Nombre d'enfts scolarisés en Grande Section - École La Marelle - 2014-2015	86
% de fréquentation aux NAP	69,77

TOTAL Enfts participants 2014-2015	47
Moyenne enfts/gpe	15,67
Nombre d'enfts scolarisés en Moyenne Section - École La Marelle - 2014-2015	58
% de fréquentation aux NAP	81,03

Nbre d'enfts Hors Commune scolarisés à La Marelle	24	Communes de résidence : ÉSSÉ (7) / BRIE (2) / AMANLIS (5) / TRESBOEUF (2)/ SAINT COLOMBE (1) / BOISTRUDAN (1)
Nbre d'enfts Hors Commune scolarisés à La Marelle participants aux NAP	18	

Indiquer la date à laquelle l'(les) éventuelle(s) dérogation(s) à l'organisation scolaire a(ont) été accordée(s) : Aucune demande de dérogation n'a été faite.

1.5 Besoins répertoriés (pour quel type de public) :

- Des temps calmes et des temps de transition « doux » pour les maternels. Un accompagnement à la sieste plus adapté.
- Créer du lien entre les différents services du Service Enfance Jeunesse Scolaire Municipal.
- Laisser la possibilité de faire ses devoirs à l'ACM élémentaire
- Mettre en place une étude dirigée; les enseignants cibleraient les enfants concernés et les accompagneraient au sein de petits groupes pour leurs devoirs.

II. PARTENAIRES DU PROJET

Le projet éducatif de territoire de la commune de Janzé s'appuie sur un partenariat regroupant plusieurs types d'acteurs et construit lors de la démarche de concertation mise en œuvre dès janvier 2013, pour préparer la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs.

2.1 Des partenaires institutionnels :

- La **Mairie de Janzé** dans son rôle de coordination et de mise en œuvre de la politique éducative locale. Dans le cadre du projet des NAP, elle assure l'organisation des NAP, la coordination des acteurs mobilisés, la recherche d'intervenants et l'animation. En terme de moyens, le projet est piloté par la responsable du Service Enfance Jeunesse Scolaire, service regroupant l'ensemble des services scolaires, périscolaires et extrascolaires. Un référent NAP a été nommé à l'école publique, il est le gestionnaire de ces temps : gestion de l'équipe d'animation, des relations enseignants/ parents, le garant de l'organisation matérielle de ces Nouvelles Activités Périscolaires. Une équipe de 14 animateurs assurent les NAP avec la participation également d'intervenants extérieurs. A la rentrée 2015, un référent NAP école privée sera également recruté et une dizaine d'animateurs supplémentaires viendront renforcer l'équipe actuelle.
- L'**État** (Éducation Nationale et les services déconcentrés de la Jeunesse et des Sports -DDCSPP35) et dans son rôle d'accompagnement des collectivités locales à la mise en œuvre du décret du 24 janvier 2013 (n°2013-77) relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires;
- La **Caisse d'Allocation Familiale d'Ille et Vilaine** dans sa mission d'accompagnement à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.
- La **Communauté de Communes du Pays de La Roche aux Fées** dans sa mission de mise en réseau, de mutualisation. Un espace collaboratif "NAP" a été créé pour que chacune des 16 communes du territoire puissent avoir accès aux textes règlementaires, à un vivier d'animateurs, à des outils pédagogiques d'animation, ...

2.2 Partenaires associatifs :

Les associations constituent incontestablement le vivier de la solidarité et de la diversité. Qu'elles soient culturelles, sportives, humanitaires ou de loisirs, elles participent de manière remarquable à l'animation de la commune.

Avec près de 70 associations, la commune de Janzé bénéficie d'un tissu associatif dense proposant déjà de nombreuses activités socio-éducatives pour les enfants et les familles sur les temps extrascolaires. Dans le cadre de la démarche préparatoire à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la ville de Janzé a souhaité associer les associations en les questionnant sur leur éventuelle participation aux Nouvelles Activités Périscolaires. Suite au questionnaire transmis, une dizaine d'associations a répondu à la démarche. Les associations

fonctionnant avec un grand nombre d'actifs bénévoles, n'ont pas souhaité s'engager dans la démarche, du fait des contraintes horaires et des disponibilités des intervenants.

Les **associations de parents d'élèves** à Janzé sont les suivantes :

- l'**APE** Association de parents d'élèves pour les écoles La Marelle et Chat Perché;
- l'**APEL**, Association de parents d'élèves de l'enseignement libre, pour l'école Le Sacré Cœur.

Elles constituent un vecteur d'information essentiel auprès des parents d'élèves. Elles participent notamment aux conseils d'écoles, aux conseils d'administration des établissements scolaires, aux conseils de classe et à la commission municipale consultative sur les repas proposés au restaurant scolaire.

2.3 Autres partenaires :

Les **établissements scolaires** via les projets d'école mais aussi les équipes enseignantes sont un appui essentiel au PEDT. Travailler en complémentarité et en lien demeure indispensable, que ce soit dans l'intérêt de l'enfant et des familles. Il est nécessaire de prendre en compte la communauté éducative dans sa globalité. La nouvelle organisation implique une mise en relation des équipes, afin de créer une mise en cohérence et un suivi quotidien incontournable pour garantir la réussite du projet. Cela facilitera les convergences éducatives et pédagogiques entre les différents acteurs.

2.4 Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT (à décliner selon les activités si nécessaire) :

Pour l'année scolaire 2014-2015, les activités suivantes ont été proposées à l'école publique :

Activité	Intervenant ou structure	Statut de l'intervenant	Observations (dont existence d'une convention)
Équipes d'animation du Service Enfance Jeunesse Scolaire	Ville de Janzé	Adjoints d'animation	Contrats à l'année + équipe de titulaires
Découverte de l'histoire du Hip Hop et initiation	Angelo RAZAFINDRAZOARY	Vacataire	Contrat
Approche de la sophrologie	Véronique ZIDOUR LE GROS	Vacataire	Contrat
Découverte du Judo	Association Dojo Club Janzéen	Association loi 1901	Convention avec la Ville de Janzé
Atelier Gym douce, relaxation, "Zen'attitude"	Association Gymnastique Volontaire de Janzé	Association loi 1901	Convention avec la Ville de Janzé

La bibliothèque municipale a également été intégrée au projet des NAP, en proposant pour les maternelles des ateliers "histoires animées"; quant aux élémentaires, ils se sont rendus à

la bibliothèque pour en découvrir le fonctionnement, les ouvrages et bénéficier de temps de lecture libre ou en petits groupes.

En réseau avec les bibliothèques de la communauté de communes, la bibliothèque municipale propose une offre étendue de services : *livres, revues, romans, bandes dessinées, documentaires, contes et albums, des CD-Rom et des DVD...* Ce lieu est aussi un accueil pour les classes des écoles de la commune, les accueils collectifs de mineurs. En outre, la bibliothèque propose des animations pour les enfants « La Tête dans les histoires », lectures pour les 3-6 ans, des expositions (expositions artistiques, ateliers ...) et des prix littéraires (dont Le Prix Tatoulu pour les enfants du CE1 à la 5^{ème}, Prix organisé par la communauté de communes du Pays de la Roche aux Fées).

A la rentrée 2015, pour les écoles Le Chat Perché et Le Sacré Cœur, la municipalité réfléchit à de nouveaux ateliers spécifiques avec intervenants extérieurs comme les échecs, le chant choral et la boxe. Il y aura les mêmes intervenants pour les enfants scolarisés en élémentaires sur les deux établissements. Pour les enfants scolarisés à l'école La Marelle, un atelier associant musique et gymnastique serait proposé.

III MÉTHODE ET OBJECTIFS

3.1 État des lieux : Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

La démarche de réflexion préparatoire à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a permis de dresser une analyse assez précise des enjeux locaux. La concertation et la réflexion autour des rythmes de l'enfant avec la communauté éducative ont été engagées dès janvier 2013.

Les principaux leviers de la commune de Janzé sont les suivants :

3.1.1 Une population janzéenne jeune

Située à 25 kilomètres au sud de Rennes, avec une forte poussée démographique durant les 10 dernières années, Janzé accueille aujourd'hui 8422 habitants. La commune compte presque un quart de jeunes ayant entre 0 et 14 ans et un quart de jeunes parents actifs de 30-40 ans. La ville de Janzé accueille chaque jour 2 400 scolaires repartis au sein des deux écoles élémentaires publique et privée, deux collèges public et privée et la MFR.

Composition des familles

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations complémentaires.

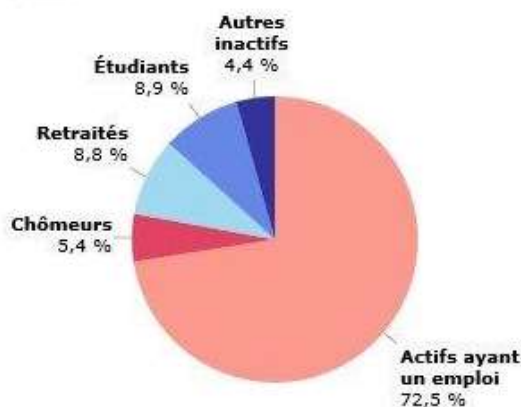
	2011	%	2006	%
Ensemble	2 276	100,0	2 108	100,0
Couples avec enfant(s)	1 140	50,1	1 104	52,4
Familles monoparentales	224	9,8	152	7,2
hommes seuls avec enfant(s)	40	1,8	32	1,5
femmes seules avec enfant(s)	184	8,1	120	5,7
Couples sans enfant	912	40,1	852	40,4

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations complémentaires

	2011	%	2006	%
Ensemble	2 276	100,0	2 108	100,0
Aucun enfant	984	43,2	920	43,6
1 enfant	448	19,7	364	17,3
2 enfants	564	24,8	536	25,4
3 enfants	244	10,7	236	11,2
4 enfants ou plus	36	1,6	52	2,5

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2011



Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

3.1.2 Une structuration préexistante de la politique enfance jeunesse scolaire de la ville

La ville a créé en 2005 des accueils de loisirs gérés en régie. Ils permettent d'accueillir les enfants entre 3 ans et 17 ans dans des lieux adaptés et encadrés par des animateurs tout au long de l'année (mercredis, petites vacances et grandes vacances). En s'appuyant sur cette structure, le Service Enfance Jeunesse et Scolaire, les NAP ont pu être mis en place. Ce service coordonne toutes les activités liées aux activités périscolaires, extrascolaires, en direction des enfants, des jeunes et des familles. Les équipes sont majoritairement tous diplômées de l'animation. Le Service Enfance Jeunesse et Scolaire s'appuie sur un réseau d'animateurs occasionnels, saisonniers. Ainsi la majorité des animateurs intervenant sur les temps de NAP sont également présents sur les autres temps périscolaires et extrascolaires. Cela permet de mettre en place des projets et des passerelles entre ces différents temps et apporte une base commune dans le fonctionnement.

De même, les parents ont un interlocuteur unique, un dossier unique d'inscription, une facturation unique regroupant l'ensemble des services auxquels leur(s) enfant(s) participent. C'est dans ce cadre que la ville a un Contrat Enfance Jeunesse contractué avec la Caisse d'Allocation Familiale d'Ille et Vilaine. Ce contrat d'objectifs et de cofinancement a pour finalité de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans sur la commune (CEJ en cours 2012-2015).

3.1.3 Des équipements diversifiés et structurants

La ville de Janzé possède des équipements à proximité des écoles permettant de proposer des activités divers et variées.

Elles possèdent 4 salles de sport à proximité directe de l'école publique, une salle dojo (le chêne jaune), une école intercommunale de musique, un équipement aquatique communautaire, une salle culturelle (scène, gradins...), une bibliothèque, un terrain multi sports. Ces équipements permettent d'accueillir des activités artistiques, culturelles, de loisirs créatifs et de sports.

Au niveau de l'école publique, les salles d'activités (informatique, arts plastiques...) ont pu être utilisées pendant les NAP ainsi que le restaurant scolaire. Elles permettent une large capacité d'accueil des enfants pour les temps périscolaires.

A ce jour, les accueils de loisirs maternels et élémentaire ne possèdent pas de structure dédiée. Un projet municipal est prévu en 2018 de construction d'un pôle enfance jeunesse mutualisé pour les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

3.2 Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT (par exemple nécessité d'adapter le transport scolaire) :

Les différentes contraintes suivantes ont été identifiées :

3.2.1 Des contraintes des temps d'activités

Dans le cadre de la mise en place du projet, les enseignants de l'école maternelle publique ont émis le souhait d'avoir des temps de NAP de 45 minutes par jour réparties en début d'après midi permettant ainsi pour les plus petits d'avoir un temps de repos et de pouvoir avoir un temps de classe à la suite. Pour les moyennes et grandes sections, le positionnement des NAP permet également d'avoir un temps plus construit et adapté avant la classe.

Pour les enseignants de l'école élémentaire publique, le rythme de 1 heures 30 sur 2 jours en fin d'après midi leur paraissait mieux convenir, leur permettant ainsi de conserver des modules de 45 minutes d'enseignement en début d'après midi.

Ainsi il a été décidé une organisation différente entre les deux écoles publiques, incluant une volonté de la municipalité de mettre en place des temps d'accueil garderie gratuite pour les maternelles terminant leur journée plus tôt que les élémentaires.

La pause méridienne a soulevé de nombreuses réflexions aussi bien de la part des enseignants que des équipes municipales. D'une part, il a été soulevé la nécessité pour la ville, de conserver une pause méridienne d'une durée de deux heures afin de permettre d'organiser efficacement les deux services de restauration élémentaire pour l'école Le Chat Perché. D'autre part, certains enseignants et parents d'élèves souhaitaient raccourcir légèrement cette pause (1/4h) afin de limiter le temps de présence sur la cour des enfants (temps dit accidentogène par les enseignants ; temps d'énervement avant la reprise de la classe à 13h45). Par conséquent, le fait de ne pas pouvoir diminuer le temps de pause méridienne (2 heures actuellement) en raison de contraintes de temps de restauration, l'heure de sortie le soir entre la maternelle et l'élémentaire est différente. (16h en maternelle et 16h45 en élémentaire les deux jours de NAP).

Pour l'école privée le Sacré Coeur, cette différenciation n'est pas possible du fait d'une école unique, adoptant les mêmes horaires pour l'ensemble du primaire.

3.2.2 Des contraintes d'utilisation de locaux adaptés :

Sur le plan matériel, l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires a des répercussions sur l'utilisation des bâtiments communaux. Ce point est particulièrement sensible et a fait l'objet d'une réflexion approfondie pour assurer l'accès à tous les utilisateurs (établissements scolaires primaires et secondaires, associations). L'amplitude des NAP a été proposée sur 1h30 pour les élémentaires, permettant de se déplacer à l'extérieur de l'école du Chat Perché, dans des temps de déplacements raisonnables (moins de 15 minutes).

Pour la maternelle La Marelle, les animations se déroulent sur site, du fait du temps de NAP d'une durée de 45 minutes.

Pour les NAP élémentaires du Chat Perché, la majorité des NAP se déroulera dans l'enceinte de l'école dans les salles de classe et salles annexes à l'exception des groupes de CM2 ou d'activités spécifiques.

3.2.3 Des modification des emplois du temps des équipes municipales

À la rentrée 2014, les emplois du temps de l'ensemble des équipes municipales (animation, propreté, restauration) ont été revus. Il y a eu à la fois des modifications des horaires de travail mais également des modifications dans le contenu des missions proposées. Du fait de l'existence d'un service étoffé en terme d'animateurs, cela a permis de les intégrer sur ces nouvelles missions, faisant appel à des compétences et à des expériences qu'ils développent au sein des services périscolaires et extrascolaires.

3.2.4 Des difficultés du recrutements d'animateurs supplémentaires

Malgré un vivier d'animateurs titulaires, au vu des effectifs scolaires importants, il a été nécessaire de recruter des animateurs supplémentaires sur les temps de NAP. Le recrutement d'animateurs ne se fait pas sans difficultés. Janzé étant situé à 25 kms de Rennes, il demeure compliqué de recruter des animateurs sur quelques heures malgré les possibilités de transports existants (train, car, covoiturage). Le territoire a une volonté de mutualiser le personnel, mais les communes ayant des emplois du temps hebdomadaires identiques, rencontrent des besoins similaires sur la base des créneaux horaires. La communauté de communes du Pays de La roche aux fées a créé un espace collaboratif sur leur site internet. Cela devrait permettre une mise en réseau d'une cvthèque (avec accord des animateurs)

Pour la rentrée 2015, il faudra recruter des animateurs supplémentaires du fait des horaires des NAP de l'école Le Sacré Coeur qui se superposent au début des horaires périscolaires (garderie et étude surveillée) des écoles La Marelle et du Chat Perché. Seulement une partie des animateurs NAP pourra donc être mutualisée entre les deux écoles.

A noter également, qu'il s'agit de contrats à durée déterminée sur des temps de travail hebdomadaires très courts (en moyenne 13 heures 30 par semaine sur les NAP pour un animateur qui interviendrait sur les trois écoles) précarisant ainsi ce secteur.

3.2.5 Des gestions des sorties d'école

À l'école Le Chat Perché, une des difficultés de terrain a été de gérer les temps entre la fin de classe et le début des NAP et entre la fin des NAP et le retour à la maison. Pour les maternelles, la prise en compte des APC a nécessité un aménagement particulier pour permettre l'accès aux NAP aux enfants en APC sur les mêmes plages horaires.

Plusieurs solutions ont été mises en place : un marquage au sol dans la cour de l'école Le Chat Perché, un protocole sortie accompagné d'une carte Pass, la personnalisation des groupes via un nom choisi par les enfants de la maternelle.

3.3 Des objectifs éducatifs pour un PEDT partagés par les partenaires :

Un comité de concertation a été mis en place dès janvier 2013, composé de Monsieur Hubert Paris, Maire de Janzé; Mme Leblond, adjointe à l'Enfance Jeunesse Scolaire; 2 conseillères municipales membres de la Commission Enfance Jeunesse Scolaire; Madame Trémeaud, directrice Générale des Services; Mmes Lacire, Leroux et Roulin, directrices des écoles privées et publiques; les présidents des associations des parents d'élèves; Monsieur Fertard, DDEN; Sophie Jézéquel-Briend, responsable du Service Enfance Jeunesse Scolaire.

Plusieurs réunions de travail, d'échanges ont eu lieu :

- Le 24 janvier 2013 : présentation par Monsieur Landeau, Inspecteur de l'Éducation Nationale Circonscription de Chateaubourg du décret n°2013-77, en présence de tous les enseignants des écoles janzéennes.
- Le 7 février 2013 : comité de concertation : la ville de Janzé engage une réflexion locale sur l'impact des nouveaux rythmes scolaires, avec comme axe fondamental, l'intérêt de l'enfant. Identifier les enjeux de la réforme, évaluer les impacts, définir la communication sur le sujet, fixer la date de mise en application...
- Le 18 avril 2013 : Annonce du passage à la semaine à 4,5 jours par la municipalité à la rentrée de septembre 2014. Travail en groupe sur l'articulation possible entre les projets d'école et la mise en place des nouveaux temps périscolaires libérés par la réforme.
- Le 23 mai 2013 : Un point sur le complément au Guide Pratique sur la Réforme, relatif aux modalités d'accueil des enfants sur le temps périscolaires. Ce document rappelle bien que les communes organisent librement les modalités d'accueil des enfants qu'elles ont sous leur responsabilité sur le temps périscolaire. Travail autour de l'intérêt de l'enfant face à différents scénarii d'organisation hebdomadaire.
- Le 20 juin 2013: le comité souligne la nécessité de passer à un volet pédagogique, de ne pas aller trop vite dans la concertation. Besoin de reposer les principes des NAP, de clarifier ce que sont les nouveaux rythmes scolaires avant de se pencher sur l'organisation du temps. Que souhaite-t-on dans les NAP (que peut-on y faire ? quel type ? quelle régularité ?...); dans un deuxième temps, sollicitation de ressources et définition des besoins, l'organisation du temps en découlant.
- Le 10 octobre 2013 : Rappel des grandes lignes de la réforme, des impératifs de chaque acteur, les principes directeurs de l'organisation hebdomadaire. Un point sur les temps particuliers (sieste, APC, pause méridienne), leur nature juridique, les responsabilités. Proposition d'impliquer les associations locales à la réflexion.
- Le 3 décembre 2013 : Proposition de deux projets, maternel et élémentaire. L'école du Sacré Cœur annonce qu'elle ne préfère pas aller plus loin dans la réflexion du fait de son impossibilité de proposer deux organisations différentes pour une école.
- Le 6 février 2014 et le 20 février 2014: Travail avec les enseignants de l'École du Chat Perché. Révision du premier projet.

- Dépôt le 10 avril 2014, des 2 projets d'organisation du temps scolaire.
- Le 4 février 2015, concertation avec l'école Le Sacré Cœur afin de poser une organisation commune autour de la semaine à quatre jours et demi à la rentrée 2015-2016. La municipalité souhaite par équité pouvoir proposer des projets similaires mis en place aux écoles La Marelle et au Chat Perché. L'école du Sacré Cœur informe de son impossibilité de mettre en place deux projets différents pour une école unique. Le souhait est de conserver des horaires identiques que l'on soit un enfant scolarisé en maternel ou en élémentaire. Par conséquent, la municipalité décline son intention d'intervenir auprès des enfants de cycle 1 et demande ainsi à l'école du Sacré Cœur d'organiser en interne les NAP maternelles. L'organisation des NAP élémentaire sera par conséquent sous la responsabilité de la commune via le Service Enfance Jeunesse Scolaire.
- Le 2 avril 2015, l'école du Sacré Cœur présente le projet éducatif et pédagogique à destination des maternels.

Le projet éducatif relatif aux Nouvelles Activités Périscolaires s'inscrit dans une démarche de coéducation, avec la volonté de coordonner toutes les actions éducatives mises en œuvre sur la commune. Il cherche non seulement à donner des objectifs communs, dans le but d'une cohésion eu sein de la collectivité et d'une cohérence entre les acteurs éducatifs (écoles, accueils de loisirs, services municipaux, associations, ...), mais encore de définir des objectifs prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre de ces nouveaux temps d'activités éducatives.

Parallèlement à l'apprentissage scolaire, l'enfant a besoin de jouer et de rêver pour pouvoir apprendre.

Les ateliers péri-éducatifs peuvent occuper une place dans le parcours éducatif de l'enfant. Ils sont un lieu, un espace, un temps où l'on grandit en découvrant.

3.3.1 Le contenu des temps d'activités périscolaires devra satisfaire les objectifs suivants :

① Garantir la continuité éducative

- Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs de l'enfant en s'appuyant sur une coopération renforcée entre les acteurs;
- Renforcer la communication avec les familles et favoriser les échanges.

② Respecter les rythmes de chaque enfant en organisation des temps d'animation adaptés

- Penser les NAP comme un moment de transition entre le temps scolaire et les autres activités périscolaires et extrascolaires;
- Proposer des temps d'animation variés qui respectent les besoins et envies de chacun (possibilités de ne rien faire, temps informels, possibilités de faire autre chose que le parcours découverte à coté...).

③ Permettre à tous les enfants de découvrir de nouvelles activités et de vivre des expériences diversifiées

- Favoriser tous les types de découvertes (sportives, culturelles, artistiques, ludiques, citoyennes, ...) dans le but d'éveiller l'enfant;
- Favoriser les partenariats locaux afin de valoriser les ressources du territoire;
- Valoriser les enfants, pédagogie de la réussite (développement de la confiance en soi) via des pratiques ludiques;
- Adapter les animations en fonction des âges, des caractéristiques des enfants; ces temps d'activités doivent être accessibles à tous;
- Donner sa place à l'enfant pendant ces temps d'animation.

④ Offrir aux enfants la possibilité de vivre pleinement leur parcours découverte

- Permettre aux enfants de s'exprimer et de prendre en considération leur parole et leurs souhaits;
- Favoriser les échanges entre enfants et entre enfants et adultes.

3.3.2 Les effets attendus :

- Assurer l'articulation des interventions sur les différents temps de vie de l'enfant;
- Équité dans l'accessibilité aux animations pour tous les enfants scolarisés sur la commune;
- Développer une équipe d'animation municipale, avec des profils différents mais œuvrant dans le même sens, avec la même envie, avec des objectifs communs. Mise en place d'un encadrement de qualité ;
- Mettre en œuvre des propositions pédagogiques de qualité pour ces nouveaux temps périscolaires

3.3.3 Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

Le PEDT s'articule avec le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse des Allocations Familiales d'Ille et Vilaine et les différents projets d'écoles.

Il est proposé d'adapter les activités proposées en complémentarité de celles réalisées par l'école.

IV ACTIONS, ACTIVITÉS ET EMPLOI DU TEMPS

4.1 Activités proposées dans le cadre du PEDT:

4.1.1 La démarche et les choix retenus

La démarche de concertation a également permis d'aborder la question du contenu des activités proposées aux enfants dans le cadre des NAP.

Le travail de concertation préalable entre les différents acteurs, a permis d'identifier des points de convergences utilisés dans l'organisation hebdomadaire : le rythme, le contenu et la nature des activités proposées... Ainsi il est apparu logique et essentiel que les projets des maternels et des élémentaires soient bien distincts.

La municipalité s'est saisie du projet en faisant un choix de qualité et d'accès à l'ensemble des enfants de la commune. Cela s'est traduit par la volonté politique de proposer des temps de NAP gratuit, de financer intégralement les NAP à l'école privée. De même, une importance particulière porte vers un effectif d'encadrement de 1 adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 adulte pour 18 enfants pour les plus de 6 ans. Pour l'enfant, les NAP doivent être une opportunité pour découvrir de nouvelles activités dans un esprit récréatif et constructif.

Lors du travail préparatoire, la question du choix des activités par les enfants de l'école élémentaire a été soulevée. Face au fort taux prévisionnel de participation (333 enfants à l'école élémentaire), il est apparu trop compliqué d'organiser des activités avec des risques de participations très diverses selon les activités. De plus, le groupe de pilotage a souhaité faire découvrir aux enfants toutes les activités même si certaines les attirent moins a priori.

4.1.2 Le type d'activités retenues

Afin d'offrir un panel d'activités riches et diversifiées, il a été décidé que les enfants découvriront au cours de l'année 4 parcours découverte et une intervention d'un intervenant extérieur par niveau.

Les « **Parcours Découverte** » ont été étudiés de manière à ce que les propositions faites aux enfants soient équilibrées et équitables par la déclinaison de séances d'animation, et de façon adaptée selon les âges. Le système mis en place a été expliqué en amont aux enfants (juin 2014), classe par classe, et communiqué aux familles lors des réunions d'informations.

Tout d'abord, il a été décidé que chaque enfant de la moyenne section au CM2 puisse bénéficier d'une activité réalisée par un intervenant extérieur pendant une période (=cycle de 7 semaines), une séance par semaine. Les acteurs du projet ont souhaité ne pas inscrire les NAP en concurrence avec l'offre sportive et culturelle proposée par les associations locales mais au contraire de pouvoir leur proposer d'intervenir différemment sur ces temps. Ainsi pour la période 2014-2015, restant en lien avec les projets d'école, le choix s'est porté sur des activités de découverte, voire d'initiation, mais en aucun cas de spécialisation ou de pratique régulière.

Les activités suivantes ont été retenues :

- "Zénattitude" pour les Moyenne Section et Grande Section pour l'école La Marelle
- Sophrologie pour les CP et CE1
- Judo pour les CE2 et les CM1
- Hip Hop pour les CM2

Les séances sont encadrées par des professionnels de leur discipline (cartes professionnelles et/ou diplômés), dont les objectifs éducatifs tendent au développement et à l'épanouissement de l'enfant dans un contexte collectif.

A la rentrée scolaire 2015-2016, il est proposé de travailler autour de :

- Gym musicale pour les classes de MS et GS de l'école La Marelle
- Échecs pour les CP et les CE1
- Boxe ou art martial ou lutte bretonne pour les CE2 et CM1
- Mise en voix, pour les CM2

Ensuite, pour les trois écoles, les quatre « **Parcours Découverte** » ont été réfléchis dans l'optique de répondre aux objectifs éducatifs des Nouvelles Activités Périscolaires. Le « **Parcours Découverte** » donne aux NAP une dimension culturelle, sociale et éducative, qui permettra à l'enfant de s'épanouir individuellement et collectivement en dehors des heures de travail scolaire. Bien que les NAP se déroulent principalement au sein des écoles maternelle et élémentaire, le caractère ludique et pédagogique des séances d'animation offriront à l'enfant, la possibilité de concevoir la notion de « découverte » et d'« éveil » dans la pratique des activités périscolaires, au même titre qu'une activité culturelle ou sportive, pour laquelle l'enfant s'y serait inscrit personnellement.

Les animateurs se positionnent sur les « thèmes-couleurs » qui demandent des compétences spécifiques en termes d'activités". Ils construisent leurs séances dans une logique de travail, avec des objectifs éducatifs et pédagogiques cohérents et adaptés à toutes les tranches d'âge. Pour les Élémentaires, les animateurs se positionnent sur une même couleur alors que pour les maternelles, les animateurs se positionnent sur les 4 couleurs successivement dans la semaine avec le même groupe d'enfants. Ils changent de groupe au cycle suivant.

↳ Les **N.A.P élémentaires** se déroulent les mardis et/ou vendredis après la classe, de 15h15 à 16h45 pour l'école publique le Chat Perché et se dérouleront les lundis et/ou jeudis pour l'école privée Le Sacré Coeur. Pour l'année scolaire 2014-2015, 16 groupes sont constitués avec en moyenne 19 à 22 enfants. 14 animateurs interviennent dans le cadre des « **Parcours Découverte** » et 2 adultes encadrants accompagnent 2 groupes d'enfants pour des séances menées par des intervenants extérieurs (ateliers d'initiation).

Pour l'année scolaire 2015-2016, le schéma organisationnel des NAP pour les écoles Le Chat Perché et Le Sacré Coeur sera proposé à l'identique. Les effectifs étant similaires, il y aura 19 groupes de 18 enfants pour l'élémentaire. Les enfants choisiront de participer aux deux jours de Nap ou à un seul, et ceci pour l'année. Il y aura 17 groupes gérés par des animateurs du Service Enfance Jeunesse scolaire et 2 groupes seront avec des intervenants extérieurs. Il n'y aura pas de changement pour les enfants de l'école La Marelle. Les familles devront

retournés au Service Enfance Jeunesse scolaire, un dossier unique avec leur choix de participation aux activités périscolaires.

↳ Les **N.A.P maternels de l'école La Marelle**, se déroulent de 13h à 13h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les TPS/PS, sont en sieste ; les MS sont en « Temps Calme » évolutif au cour de l'année scolaire. Les GS sont quant à eux en animation au cœur des « **Parcours Découverte** ».

Pour l'année scolaire 2014-2015, il a été mis en place 5 groupes de GS composés en moyenne de 14 enfants. 5 animateurs encadrent ces séances d'animation.
3 groupes de MS totalisant un effectif de 48 enfants sont encadrés par 2 animatrices.

↳ Les **N.A.P maternels de l'école Le Sacré Cœur** auront lieu de 15h à 16h30.

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Garderie	7h/8h45	7h/8h45	7h/8h45	7h/8h45	7h/8h45
Temps de classe	8h45/12h	8h45/12h	8h45/11h45	8h45/12h	8h45/12h
Temps méridien	12h/13h30	12h/13h30	11h45/13h	12h/13h30	12h/13h30
Temps de classe	13h30/15h	13h30/16h30		13h30/15h	13h30/16h30
Activités péri scolaires	15h/16h30			15h/16h30	
Etude/garderie/soutien	16h30/18h45	16h30/18h45		16h30/18h45	16h30/18h45

Les NAP maternels privés seront encadrés par des salariés de l'établissement ainsi que des animateurs. La majorité de ce personnel est formée au PSC1.

6 modules d'activités seront déclinés chacun sur 6 semaines. Ainsi, tous les enfants pourront participer à chacune des activités. Les enfants sont réunis par groupe d'âge. Chaque groupe d'âge sera séparé en deux groupes. Il y aura ainsi : 3 groupes de 2/4 ans (TPS/PS), 3 groupes de 4/5 ans (MS), 3 groupes de 5/6 ans(GS)

Les enfants auront la possibilité de participer soit le lundi, soit le jeudi, soit les 2 jours (lundi et jeudi)

Le calendrier des périodes d'activités est réparti sur les 36 semaines scolaires de l'année. L'année est divisée en 36 semaines. Une période dure 6 semaines.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36				
M																																								
S																																								
M																																								
S																																								
M																																								
S																																								
G																																								
S																																								
G																																								
S																																								

	LUNDI	JEUDI
	Jeux d'imitation	Baby gym(intervenant)
	Lecture /BCD	Musique
	Asso. Mursinfrontier	Anglais
	Jeux de société/collectifs	Asso. Mursinfrontier
	Création	Espagnol
	Nature /jardin	Atelier scientifique

Pour les Petites section, chaque atelier sera adapté, en plus court et avec un temps libre encadré.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36		
P																																						
S																																						
P																																						
S																																						
P																																						
S																																						

	LUNDI	JEUDI
	Jeux d'imitation	Gymnastique
	Lecture /BCD	Musique
	Anglais	Jeux collectifs/ société
	Espagnol	Recyclage
	Création individuelle	
	Nature /jardin	Atelier scientifique

Concernant les écoles élémentaires le Chat Perché et privée et l'école maternelle La Marelle, les projets d'animation se déclinent en couleur et correspondent à un thème. Les projets diffèrent les uns des autres, et sont construits sur 7 séances qui correspondent aux 7 semaines constituant un cycle.

Les 4 thèmes sont les suivants :

- **Je joue, tu joues, nous jouons...** : Jeux collectifs extérieurs et intérieurs, jeux de plateau, jeux de société, de stratégie ... Il est proposé à l'enfant de développer son esprit d'équipe, de développer sa notion de coopération entre joueurs, de développer l'esprit de stratégie, l'autonomie. Il sera abordé la découverte de nouveaux jeux, la comprendre les règles du jeu ...
- **Curiosités** : Découvertes scientifiques, découvertes des métiers, écolo gestes, customisation d'objets recyclés. Découverte des médias (radio, presse, photo, éducation à l'image). Jardinage (devenir d'une graine), citoyenneté (les valeurs qui nous animent, stop à la violence, je vis dans ma ville, permis piéton,...), informatique,... Dans ce parcours, l'enfant pourra développer sa curiosité scientifique et technique. Ce parcours permettra aux enfants de pratiquer le tri sélectif au quotidien. Notion du développement durable. Notion de citoyenneté par le respect de soi et des autres.
- **Boul'Art de la Culture** : activités artistiques, d'expression, de découvertes de cultures, musicales, le plaisir de lire et d'écrire, ... Développer l'esprit de créativité. Développer le sens de l'observation, et de la réflexion. Découverte de la notion de continuité dans un projet artistique. Développer les sens du toucher par la matière. Développer

l'autonomie par la personnalisation d'un objet. Laisser place à la créativité et à l'expression qu'elle soit physique ou orale.

- **Esprit sportif.**

Objectifs éducatifs et pédagogiques: Découvrir ses capacités et connaître ses limites. Connaissance de son corps. Schéma corporel (latéralisation, proprioception). Acquérir la notion du rythme et de la synchronisation. Initiation au bien-être physique et mental. Acquérir l'esprit d'équipe.

Ces 4 thématiques seront conservées pour l'année scolaire 2015-2016.

4.1.3 La périodicité des activités

L'année scolaire est divisée en 5 périodes (de vacances à vacances).

Pour l'année scolaire 2015-2016 :

- 1^{er} cycle : du 01/09/2015 au 16/10/2015 (7 semaines)
- 2^{ème} cycle : du 02/11/2015 au 18/12/2015 (7 semaines)
- 3^{ème} cycle : du 04/01/2016 au 05/02/2016 (5 semaines)
- 4^{ème} cycle : du 22/02/2016 au 01/04/2016 (6 semaines)
- 5^{ème} cycle : du 18/04/2015 au 05/07/2016 (11 semaines)

4.1.4 le déroulement d'une séance

Pour une prise en charge sécurisante pour les enfants, comme pour les animateurs, une ritualisation de début et fin de NAP est en cours d'expérimentation.

Avant le démarrage des N.A.P élémentaires, un point journalier sur l'absence des enfants est effectué le matin et en début d'après-midi. Les animateurs et accompagnateurs reçoivent la liste des enfants absents par SMS et vérifient si le nom et prénom de (des) enfant(s) appartiennent à leur liste d'enfants dont ils auront la responsabilité le jour J. De plus, le/les animateur(s) et accompagnateur(s) doit (vent) signaler impérativement l'absence de l'/des enfant(s) qui manque(nt) à l'appel et qui n'est(ne sont) pas sur la liste des absences prévues auprès de la référente N.A.P. pour savoir si l'/ les enfant(s) est (sont) bien absent(s).

👉 **Commencement des N.A.P élémentaires publics: 15h15**

Lieux de regroupement NAP :

Préau / cour élémentaire : groupes 1 à 11 + Préau / cour des CM1-CM2 : groupes 12 à 18.

Des cercles peints au sol portent le numéro de chaque groupe N.A.P et marquent ainsi les lieux de rendez-vous des N.A.P à la fin de la classe et des séances N.A.P.

A 15h10, la personne référente des N.A.P se poste à l'entrée de l'école (portail principal) pour contrôler la sorties des enfants et faire entrer les parents dont les enfants ne fréquentent pas les NAP, au sein de l'établissement scolaire à 15h15.

15h10 : Les animateurs et accompagnateurs se positionnent devant le cercle portant leur n° de groupe. Ils sont munis de leur fiche de pointage des enfants.

15h15 : Les animateurs et accompagnateurs accueillent les enfants qui se rangent devant leur n° de groupe. Ils effectuent l'appel et pointent sur la fiche les enfants présents. En cas d'absents non signalés au préalable, les animateurs et accompagnateurs les signalent à la

personne référent des N.A.P. Cette dernière se renseigne pour savoir si l'enfant aurait été omis d'être notée sur leur fiche des absences par l'école. Dans le cas contraire, une recherche de l'enfant est immédiatement enclenchée.

15h25 Une fois l'appel effectué, les animateurs et accompagnateurs emmènent leur groupe d'enfants vers les lieux appropriés à leurs activités.

↳ **Sortie des N.A.P élémentaires publiques: 16h45**

Lieux de regroupement NAP :

Préau / cour élémentaire : groupes 1 à 11 Préau / cour des CM1-CM2 : groupes 12 à 18

16h35 à 17h00 : La personne référente des N.A.P se poste à l'entrée de l'école pour ouvrir le portail aux groupes extérieurs de retour des N.A.P, et contrôler la sortie des enfants.

16h35 : les animateurs et accompagnateurs accompagnent leur groupe respectif devant le cercle portant leur N° de groupe. (Les animateurs doivent calculer le temps de trajet aller/retour pour être à l'heure du regroupement)

16h45: Chaque animateur et accompagnateur effectue les opérations suivantes : Il demande aux enfants qui partent seuls, de rejoindre la personne au portail d'entrée qui donne sur la rue. Il demande aux enfants qui prennent le car, de rejoindre la personne qui les accompagne à la station, au point de rendez-vous < portail rouge > dans la cour des CE1/CE2. Il demande aux enfants inscrits à l'étude de rejoindre l'animateur qui encadre l'étude, au point de rendez-vous, dans la cour des CM1/CM2. Il demande aux enfants qui partent en garderie, de rejoindre l'animateur qui encadre la garderie, au point de rendez-vous, dans la cour CE1/CE2. Chaque départ des enfants, est pointé par l'animateur sur sa fiche. Seuls restent avec l'animateur, les enfants qui repartent avec leur famille

17h00 : les enfants qui ne sont pas récupérés par les familles sont accompagnés par les animateurs soit en garderie, soit à l'étude. Aucun enfant ne doit rester seul dans la cour à la fin de la sortie des N.A.P

Concernant l'école Le Sacré Cœur,:

↳ **les N.A.P élémentaires seront organisés de la façon suivante :**

15h fin de classe

15h-15h15 : l'équipe enseignante assure le départ échelonné des enfants. Les animateurs préparent leur matériel et mettent en place les salles de classe afin de pouvoir accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

15h15 : les animateurs se positionnent au niveau du cercle numéro du groupe dont il a la charge.

15h15-15h25 : regroupement des enfants, appel des présents

15h25-15h30 : rituel d'accueil des NAP, rappel de la séance

15h30-16h15 : séance d'animation

16h15-16h30 : rangement, rituel de départ (qui va à l'étude, rentre seul, attend sa famille ou personne autorisée)

16h30-16h45 : départ échelonné des enfants

16h45 : les enfants rejoignent le personnel de l'école en charge de l'étude.

↳ **les N.A.P maternels seront gérés en interne par l'école et proposés de la façon suivante :**

Pour faciliter la sécurité physique des enfants et pour faciliter les transitions, particulièrement durant les 1ères semaines de mise en place, les locaux de l'école ne seront plus accessibles aux familles à partir de 15h15 (soit un quart d'heure après la fin des cours). Les portails maternelle et élémentaire seront fermés. A partir de 15h15, l'enfant ira en activités péri scolaires. Les cartables des enfants de maternelle resteront au porte manteau et seront repris par les familles quand elles viendront chercher l'enfant.

Tous les enfants inscrits aux activités sont pris en charge dès 15h dans les classes par le personnel encadrant. Ce personnel va assurer une animation jusqu'à 16h30, heure à laquelle l'enfant sera soit remis à sa famille ou à une personne désignée par la famille pour le reprendre, soit dirigé en garderie.

A 15h15, les portails seront fermés. Les parents ne pourront plus récupérer leur(s) enfant(s) Les enfants se rendant en garderie seront emmenés dès 16h25 dans la salle prévue à cet effet. Les autres enfants seront regroupés par niveau dans une classe référente (PS, MS, GS) où ils seront remis à leur famille ou une personne nommément désignée par celle-ci.

Aucun enfant ne peut être récupéré pendant les activités.

Le matériel nécessité par les activités sera distinct de celui de classe. Des malles seront spécifiquement prévues pour les activités et seront stockés à des endroits préalablement définis.

15h	L'animateur accompagne l'enseignant dans la classe pour la sortie. Il prend en charge les enfants inscrits aux activités éducatives
15h15	L'animateur surveille les enfants sur la cour ou dans la salle pour un temps de récréation
15h30	L'animateur récupère son groupe d'enfants sur le lieu de regroupement avec son classeur
16h20	L'animateur se rend dans la salle d'activité en mettant en sécurité les enfants (deux par deux)
	L'animateur fait l'appel
	L'animateur anime l'activité dont il a la responsabilité.
	L'animateur fait ranger le matériel aux enfants et s'assure de libérer les enfants pour 16h20.

4.1.5 Utilisation des locaux

La situation des lieux et de leur usage a demandé un grand travail d'anticipation pour permettre d'avancer dans l'organisation des NAP.

Pour les NAP élémentaires, les locaux au sein de la structure scolaire « le Chat Perché » et des infrastructures municipales sont exploités :

- Salles de classe de l'école « Le Chat Perché »
- Hall d'exposition de l'école « le Chat Perché »
- Salle d'informatique
- Classe d'anglais
- Classe d'arts plastique
- Salle de réfectoire
- Bibliothèque de l'école (salle de repli pour activité extérieure)
- Salle de RASED (salle de repli pour activité extérieure)
- Salle « violette » (salle de repli pour activité extérieure)

- Cour des CE1 /CE2
- Cour CM1 / CM2
- Salles de l'Espace Brûlon : Uranus, Mars, Mercure, Galaxie
- Espace Jeunes
- Salles de sport au Chêne Jaune
- les Halles
- Salle omnisport (1)
- Terrains multisports extérieurs

La référente NAP a contacté l'agent de police municipale pour lui demander d'intervenir auprès des groupes en déplacement à l'extérieur de l'établissement, en complémentarité avec le cadre posé par les personnes accompagnatrices. Sa collaboration a permis de faire de la prévention de sécurité auprès des enfants et de les responsabiliser.

Quant aux NAP maternels, ils se déroulent au sein de l'établissement scolaire « La Marelle».

- Classe 1 cour du haut
- Salle bibliothèque
- Salle arts plastique
- Salle de motricité
- Classe 2 cour du haut (certains jours)
- Classe 1 cour du bas « Temps calme »
- Classe 2 cour du bas « Temps calme »
- Cour « petit train »
- Cour « dromadaire »

Pour les enfants scolarisés au Sacré Cœur, les NAP élémentaires se dérouleront majoritairement dans l'enceinte scolaire avec une exception faite aux groupes d'enfants lors des séances d'intervenants extérieurs qui pourront se rendre à l'Espace Brûlon, au chêne jaune ou école intercommunal de musique. Les classes étant mises à la disposition des enfants dans le cadre des activités éducatives, une convention sera signée avec la Mairie pour le prêt de ces salles.

- Salles de classe
- Salle polyvalente
- Restaurant maternel
- Salle d'anglais
- Cour primaire
- Terrain de sport "Champ de Foire"
- Salle Uranus à l'Espace Brûlon
- Salle Mars à l'Espace Brûlon
- Salle Galaxie à l'Espace Brûlon
- Salle Neptune à l'Espace Brûlon

Les NAP maternels privés se dérouleront au sein des classes maternelles, dans la salle de jeux et la cour extérieur.

Le protocole quant aux sorties seules, aux différents départs des enfants est le même que pour le Chat Perché.

Les N.A.P sont des moments intensifs pour toutes les équipes et pour tous les participants. Une remise en question collective et constante permet de ne pas figer le système d'organisation des N.A.P pour encore l'améliorer. En effet, un cadre posé et sécurisant permet aux animateurs d'être vraiment disponibles auprès des enfants, et d'appréhender le temps des N.A.P, non pas essentiellement comme une mission à accomplir, mais comme un véritable apport social, éducatif et pédagogique aux enfants inscrits aux N.A.P.

Pour maintenir cette cohésion d'équipe qui s'est construite et qui évolue grâce à la stabilité de l'équipe, il a été essentiel que la référente des N.A.P soit disponible et à l'écoute des animateurs, pour les aider à affronter des situations difficiles en termes de gestion d'enfants, mais aussi en termes d'échanges et de réflexions éducatives. Car la réussite dans la mission de toute l'équipe d'animation des N.A.P ne pourrait-elle pas venir entre autres, d'une bonne compréhension de la définition des « Nouvelles Activités Périscolaires » ?

V/ ACTEURS ENCADRANTS LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

Missions	Intervenant	Structure	Qualification	Statut
Coordination (responsable SERVICE ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE)	Sophie JÉZÉQUEL-BRIEND	SERVICE ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE	Animateur CAT.B (+ BEATEP)	Mairie
Coordination (référente NAP)	Béatrice QUINSON	SERVICE ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE	BPJEPS LTP	Mairie
Animation NAP maternelle & élémentaire	Marion CORNACCHIA	SERVICE ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE (responsable espace jeunes)	BAFD + BPJEPS APT	Mairie
Animation NAP maternelle & élémentaire	Willy LE TORREC	SERVICE ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE (animateur ACM élémentaire)	BAFA	Mairie
Animation NAP maternelle & élémentaire	Amélie VIEL	SERVICE ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE (animateur Alsh élémentaire)	BAFD + BAF	Mairie contractuel
Animation NAP maternelle & élémentaire	Kévin ROBERT	SERVICE ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE (animateur Alsh élémentaire)	BAFA	Mairie contractuel
Animation NAP maternelle & élémentaire	Nicolas PAQUEREAU	SERVICE ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE (animateur NAP)	BAFA	Mairie contractuel
Animation NAP maternelle	Françoise CHEMIN	SERVICE ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE	ATSEM (CAP Petite Enfance)	Mairie
Animation NAP élémentaires	Stéphanie LÉBEAUPIN	SERVICE ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE (directrice ACM élémentaire)	BPJEPS LTP	Mairie
Animation NAP élémentaires	Virginie PARIS	SERVICE ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE (animatrice ACM élémentaire)	BAFA	Mairie
Animation NAP élémentaires	Nathalie ROMÉRO	SERVICE ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE (animatrice ACM maternel)	BAFA	Mairie

Animation NAP élémentaires	Céline GIRARD	SERVICE ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE (animatrice / directrice relais ACM maternel)	BAFA + BAFA en cours	Mairie
Animation NAP élémentaires	Manon BAILLY	SERVICE ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE (animatrice ACM maternel)	BAFA	Mairie cocontractuel
Animation NAP élémentaires	Maéva ATUVASA	SERVICE ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE (animatrice Alsh maternel)	BAFA	Mairie cocontractuel
Animation NAP élémentaires	Cindy CARRÉ	AVS École Tresboeuf	Non diplômée	Mairie contractuel
Animation NAP maternelle & élémentaire	Pascal VAILLANT	AVS École le Chat Perché	Non diplômé	Mairie contractuel
Animation NAP maternelle	Béatrice LEBELLÉGUIC	AVS École le Chat Perché	Non diplômée	Mairie contractuel
Accompagnatrice NAP élémentaires	Béatrice TRANCHARD	SERVICE ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE – Animatrice service de restauration	Non diplômée	Mairie contractuel
Accompagnatrice NAP élémentaires	Anita HUVÉ	SERVICE ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE – Animatrice service de restauration	Non diplômée	Mairie contractuel

Concernant les acteurs encadrants pour les NAP maternels du Sacré Coeur :

Missions	Intervenant	Structure	Qualification	Statut
Enseignement + périscolaire	Caroline BERTORELLI	École Le Sacré Coeur	Niveau II	Personnel d'Éducation sous contrat de droit privé
ASEM + Animation NAP maternels	Sarah BRETAGNE	École Le Sacré Coeur	CAP Petite Enfance	Personnel sous contrat
ASEM + Animation NAP maternels	Laetitia BRARD	École Le Sacré Coeur	CAP Petite Enfance en cours d'obtention	Personnel sous contrat
ASEM + Animation NAP maternels	Anita PLOTEAU	École Le Sacré Coeur	CAP Petite Enfance	Personnel sous contrat
ASEM + Animation NAP maternels	Alexandra FOUREL	École Le Sacré Coeur	CAP Petite Enfance	Personnel sous contrat
ASEM + Animation NAP élémentaires	Laetitia HISOPE	École Le Sacré Coeur	CAP Petite Enfance	Personnel sous contrat
ASEM + Animation	Alexia GÉRARD	École Le Sacré	CAP service à la	Personnel sous

NAP maternel		Cœur	personne	contrat
MURSINFRONTIER Danse latino américain	1 intervenant tous les deux jours	Association loi 1901		Convention avec l'école du Sacré Coeur
GYMMOME	1 intervenant sur 1 journée	Association loi 1901		Convention avec l'école du Sacré Coeur
Association Gymnastique Volontaire de Janzé	1 intervenant tous les deux jours (<i>en attente de confirmation</i>)	Association loi 1901		Convention avec l'école du Sacré Coeur
	1 intervenant sur 1 journée (<i>en attente de confirmation</i>)	Association loi 1901		Convention avec l'école du Sacré Coeur

A la rentrée 2015-2016, le Service Enfance Jeunesse Scolaire qui aura en charge les NAP pour l'école Le Sacré Cœur, ne pourra faire intervenir l'ensemble des agents actuels sur ces nouveaux horaires, à savoir les lundis et jeudis de 15h à 16h30. Un audit et recensement du personnel sont actuellement en cours. Un besoin prévisionnel d'une dizaine d'animateurs qualifiés a été identifié.

Les animateurs ont 3h de face à face public hebdomadaire pour les NAP. S'ajoutent à cela, 1h30 de préparation. Ces réunions de préparation sont des moments attendus pour les équipes. Ils permettent des échanges de pratique, d'échanger sur des difficultés comportements d'enfants et d'étudier ensemble qu'elle solution éducative serait la plus appropriée ; temps de travail qui permet aussi de préparer les séances d'animation évolutives sur chaque cycle, en fonction de l'âge.

Pour l'école maternelle du Sacré Cœur, des temps de préparation sont prévus avant chaque période et apparaissent au calendrier de chaque salarié (temps sur les vacances scolaires). Ces temps permettront un bilan des activités menées, une mise en place des activités à mener à la période suivante. Les animateurs pourront alors communiquer et échanger sur des situations rencontrées durant les activités. L'utilisation des fiches actions permettra d'établir une évaluation par intervenant.

VI / PILOTAGE DU PROJET

6.1 Structure de pilotage

Composition de la structure de pilotage :

Coordination du projet assuré par : Anne JOULAIN – Adjointe aux affaires scolaires
Nom et prénom du responsable pédagogique : Sophie JÉZÉQUEL-BRIEND
Fonction : responsable du Service Enfance Jeunesse Scolaire
Adresse : 5 Général de Gaulle – Espace Brûlon – 35150 JANZÉ
Téléphone : 02-99-47-51-95
Adresse électronique : s.jezequel@janze.fr

6.2 Modalités de pilotage

Le projet éducatif territorial de la commune de Janzé repose sur la mobilisation d'un partenariat local au service de la coéducation et composé de la manière suivante :

- La commune de Janzé, son maire et/ou l'adjointe aux affaires scolaires et l'adjointe à l'enfance jeunesse
- Les services communaux (Service Enfance Jeunesse Scolaire via responsable de service, référents NAP)
- Les services de l'Éducation nationale et particulièrement les directeurs et/ou enseignants (= 1 représentant titulaire de chaque école + 1 suppléant), Délégué Départemental de l'Éducation Nationale
- Les représentants des parents d'élèves (1 titulaire et un suppléant pour l'APE et l'APEL)

Le rôle principal de ce comité de pilotage est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires. Il s'agit d'identifier certaines difficultés et de formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Cette structure de pilotage globale s'appuiera également pour nourrir ses réflexions sur :

- Un comité de suivi du PEDT associant directeurs/trices, coordinateurs et responsables périscolaires et délégués de parents d'élèves
- La mise en place d'indicateurs d'évaluation (bilan, enquête...) auprès du public famille, enfant et intervenants
- Temps forts organisés pour réunir tous les acteurs et évaluer la mise en œuvre du PEDT.

L'ambition du comité de pilotage est d'évaluer la satisfaction de l'ensemble des acteurs éducatifs tout autant que d'étayer la réflexion de la communauté éducative qui pourra s'en inspirer et affirmer sa propre méthode.

Cette appropriation ne pourra se faire que par des échanges constructifs et réguliers qui visent l'amélioration continue et la cohérence des services éducatifs janzéens. En effet, l'exercice difficile de l'évaluation ne saura être efficace s'il n'est réalisé que tous les trois ans, au moment de revalider les horaires de l'école, comme prévu par les textes.

VII/ ÉVALUATION DU PEDT

L'évaluation du PEDT constitue un enjeu majeur qui doit être partagé par l'ensemble des partenaires. L'évaluation du PEDT est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire. Elle ne doit pas seulement consister en la réalisation d'un bilan périodique des actions menées au regard des objectifs éducatifs, elle constitue un outil que les acteurs éducatifs locaux doivent juger indispensable:

- Pour communiquer et partager sur la mise en œuvre du PEDT auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs et partenaires du projet ;
- Pour apprécier l'impact de la mise en œuvre du projet éducatif territorial sur les enfants ;

Le PEDT s'inscrit nécessairement dans une temporalité qui n'est pas celle de l'immédiateté. Il n'a pas été ainsi souhaité de figer dès à présent un système d'évaluation rigide qui s'imposerait ensuite à l'ensemble des acteurs éducatifs.

L'évaluation relève en effet d'un travail en commun des partenaires. Les critères permettront de mesurer si les objectifs des actions répondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire. Les critères d'évaluation devront permettre de mesurer les retombées positives ou négatives des actions sur les publics concernés, à moyen et long termes (efficacité, pertinence)

7.1 Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

Périodicité : 3 réunions par année scolaire :

Octobre année n : premier bilan de la rentrée

Janvier année n+1 : bilan à mi-parcours avec premières réflexions sur l'organisation de la rentrée suivante

Avril année n+1 : bilan de l'année et validation de l'organisation de la rentrée

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :

① Garantir la continuité éducative

- *Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs de l'enfant en s'appuyant sur une coopération renforcée entre les acteurs*

↳ Échanges réguliers entre les différents acteurs: réunions du comité de pilotage, participation aux équipes éducatives, échanges quotidiens d'informations entre les

différents acteurs (lien fort entre directions des écoles et Service Enfance Jeunesse Scolaire) pour une représentation effective de tous les acteurs éducatifs;

↳ Mise en oeuvre d'outils communs et d'actions partagées : règlement intérieur, protocole de sortie...

- *Renforcer la communication avec les familles et favoriser les échanges*

↳ Mise en place d'un portail familles favorisant ainsi la gestion des dossiers enfants, les réservations, les actualités;

↳ Présences des représentants des associations des parents d'élèves au comité de suivi du PEDT;

↳ Possibilité de rencontres au Service Enfance Jeunesse Scolaire municipal avec ou sans rendez-vous.

② Respecter les rythmes de chaque enfant en organisation des temps d'animation adaptés

- *Penser les NAP comme un moment de transition entre le temps scolaire et les autres activités périscolaires ou extrascolaires*

↳ Assurer la sécurité physique et affective des enfants : importance d'avoir des adultes référents identifiés, protocole de sortie (ex : à l'école La Marelle, les ATSEM assureront les temps-relais entre la cantine et la sieste et les NAP);

↳ Mise en place de rituels afin que les enfants puissent se repérer dans les lieux (marquages au sol dans les cours, noms de groupes...) et avec les animateurs;

↳ Assurer le passage d'informations entre les animateurs NAP et/ou référents NAP et les enseignants : enfant malade...

- *Proposer des temps d'animation variés qui respectent les besoins et envies de chacun (possibilités de ne rien faire, temps informels, possibilités de faire autre chose que le parcours découverte à coté...).*

↳ Mettre en place des rencontres semestrielles avec les délégués de classe dans chaque établissement scolaire afin de recueillir les paroles des enfants; des conseils d'enfants seront proposés aux maternels et régulièrement en fin de séance de NAP élémentaire;

↳ Travailler en lien avec les projets d'école et les équipes enseignantes (CR des Conseils d'école, discours commun avec les équipes enseignantes);

↳ Travailler sur un déroulement de séance NAP commun à tous les groupes incluant comment doit on gérer un groupe et comment adapter sa séance, quelle place pour l'enfant.(= ritualisation, discours commun pour tous les animateurs).

③ Permettre à tous les enfants de découvrir de nouvelles activités et de vivre des expériences diversifiées :

- *Favoriser tous les types de découvertes (sportives, culturelles, artistiques, ludiques, citoyennes, ...) dans le but d'éveiller l'enfant;*

↳ Proposer et mettre en place des plannings annuels diversifiés et équitables à tous les groupes d'enfants;

↳ Assurer une veille informative concernant les NAP;

↳ Développer un réseau de partenaires.

- *Favoriser les partenariats locaux afin de valoriser les ressources du territoire;*

↳ Maintenir un lien avec les associations locales pouvant intervenir sur les NAP; relancer le questionnaire pour chaque rentrée scolaire;

↳ Établir un critère de "sélection" favorisant des intervenants locaux ou à proximité du territoire tout en proposant des nouvelles perspectives.

- Valoriser les enfants, pédagogie de la réussite (développement de la confiance en soi) via des pratiques ludiques; Adapter les animations en fonction des âges, des caractéristiques des enfants; ces temps d'activités doivent être accessibles à tous; Donner sa place à l'enfant pendant ces temps d'animation.

↳ Trouver une définition commune des NAP conformément à la réforme des rythmes scolaires;

↳ Prendre en compte ces objectifs dans le déroulement de la séance d'animation et également les souhaits des enfants pendant la séance

④ Offrir aux enfants la possibilité de vivre pleinement leur parcours découverte :

- Permettre aux enfants de s'exprimer et de prendre en considération leur parole et leurs souhaits

↳ Conseils d'enfants, retour enquêtes semestrielles

- Favoriser les échanges entre enfants et entre enfants et adultes

↳ Temps d'échange sur les NAP en heures de vie de classe

↳ Rencontres formelles ou informelles avec les familles

Indicateurs quantitatifs : bilans quantitatifs semestriels (nombre d'inscrits, de participants, ...)

Indicateurs qualitatifs : nous allons mesurer ici trois éléments fondamentaux :

- la cohérence des actions proposées (selon l'âge, selon les projets d'écoles et des structures périscolaires et extrascolaires, discours commun et clair des acteurs du projet...)
- l'efficacité de notre organisation (prise en compte du rythme des enfants, effets sur les temps scolaires...)
- rendre un service de qualité pour les enfants en tenant compte des contraintes (financières, lieux...) tout en assurant une qualité d'intervention pour l'ensemble des acteurs du projet (bilans des référents NAP, retours des acteurs éducatifs, retours des familles, travail collaboratif animateurs NAP/ référents, temps de préparation...)
- Fiches séances d'animation par projet d'animation, par cycle
- Retour des enfants (livre d'or, retours spontanés, questionnaires qualitatifs semestriels)

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant : Le projet est conclu pour trois ans. Toute modification pourra avoir lieu sous forme d'avenant au présent projet avec l'accord du comité de pilotage et les élus.

Signataires du projet :

**Le Maire,
Hubert PARIS**

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine,

L'Inspecteur d'Académie de Rennes,

Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine,

Date de signature prévue :

Liste des annexes :

Annexe 1: Carte du territoire

Annexe 2 : Une journée à l'école La Marelle

Annexe 3 : Une journée à l'école Le Chat Perché

Annexe 4 : Une journée à l'école Le Sacré Cœur

Annexe 5 : La réforme des rythmes scolaires : le contenu des activités périscolaires

Annexe 6: Courrier aux familles

Annexe 7 : Questionnaire aux associations

Annexe 8 : Fiche séance d'animation Le Chat Perché, La Marelle, élémentaire Sacré Cœur

Annexe 9 : Fiche séance d'animation maternel Sacré Cœur